



**aGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
FRANCE

## Décision de délégation de signature

**Le Président,**

Vu l'article D. 513-9 du CRMP,

Sur proposition du Directeur Général,

**DECIDE**

**Article 1 :**

De donner délégation de signature à :

- GALLOIS Philippe, Directeur des Systèmes d'information

à effet de signer au nom du Président dans la limite de ses attributions et de la direction dont il a la responsabilité :

- Les procès-verbaux de recettes des prestations des sociétés de service.

**Article 2 :**

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa date de signature, sera notifiée à Monsieur le Contrôleur Général Economique et Financier ainsi qu'à Monsieur l'Agent comptable de l'APCA et publiée sur le site internet de l'APCA.

Fait à Paris, le 10 juillet 2020

**Siège social**  
Assemblée Permanente  
des Chambres d'agriculture  
9 avenue George V  
75008 Paris  
Tél : 01 53 57 10 10  
Fax : 01 53 57 10 05

Sébastien WINDSOR

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Etablissement public  
Siret 180070047 00014  
APE 9411 Z  
[www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)